

NOUVELLES IRP DE CHEF DE SERVICE : LISTE VALIDÉE



scsi-pn.fr

août 2020

LA LISTE DES 50 NOUVELLES IRP DE CHEF DE SERVICE OBTENUES PAR LE SCSI EN 2019 A ENFIN ÉTÉ VALIDÉE.

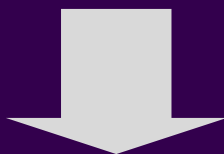
La lenteur de l'administration et les différentes réformes en cours (DTPN, DCSP...) avaient fait prendre beaucoup de retard à ce dossier. Après de nouvelles réunions de concertation en juillet et les ultimes arbitrages, le DGPN vient de valider le fléchage de ces 50 nouvelles IRP : 45 sont implantées, dont 3 déjà au profit des DTPN, et 5 restent en gestion afin de gérer les transferts de postes CCD/CC. Le SCSI demande que l'effet pécuniaire soit rétroactif au 1er janvier 2020.

DEPT	AFFECTATIONS	FONCTIONS	NOM
DCCRS - 1			
21	DZCRS Est/Centre de Formation (Dijon)	Chef de Centre	MCRS0061
DCPAF - 3			
66	DZPAF SUD/DID Perpignan	Chef du Centre de Rétection Administrative (CRA)	MPAF0515
6	DZPAF SUD/DDPAF06 rés. Nice	Chef du Centre de Rétection Administrative (CRA)	MPAF0476
34	DZPAF SUD /DID Montpellier rés. Sète	Chef du Centre de Rétection Administrative (CRA)	MPAF0083
DCPJ - 10			
92	DCPJ/SDLCF/OCRGDF	Chef BRIFN	MPJ1367
33	DIPJ Bordeaux/BRI	Chef BRI	MPJ1976
31	DIPJ Bordeaux/SRPJ Toulouse/BRI	Chef BRI	MPJ0216
21	DIPJ Dijon/BRI	Chef BRI	MPJ1963
59	DIPJ Lille/BRI	Chef BRI	MPJ0427
45	DIPJ Orléans/BRI	Chef BRI	MPJ0341
44	DIPJ Rennes/Antenne PJ Nantes/BRI	Chef BRI	MPJ0339
76	DIPJ Rennes/SRPJ Rouen/BRI	Chef BRI	MPJ0661
67	DIPJ Strasbourg/BRI	Chef BRI	MPJ0533
76	GIR Rouen	Chef GIR	MGIR0112PJ
DCRFPN - 1			
971	DTRFPN Antilles-Guyane	Chef du CRF Guadeloupe	MRF0012
DCSP - 13			
62	DDSP62/CSP Bruay-la-Buissière	Chef CSP	MSP6613
987	DSP987	DDA Papeete	MSP3583
33	DDSP33/SCN	Chef SCN	MSP4247
31	DDSP31/SCN	Chef SCN	MSP4237
69	DDSP69/CSP Lyon/5e arrondissement/ Division ouest	Chef du commissariat subdivisionnaire	MSP1995
69	DDSP69/CSP Lyon/8e arrondissement/ Division centre	Chef du commissariat subdivisionnaire	MSP1959
44	DDSP44	Chef EM	MSP1041
83	DDSP83	Chef EM	MSP2555
38	DDSP38	Chef EM	MSP0923
42	DDSP42	Chef EM	MSP0990
67	DDSP67	Chef EM	MSP1807
34	DDSP34	Chef EM	MSP0806
54	DDSP54	Chef EM	MSP1240

RAID - 2			
971	RAID/Antenne de Guadeloupe	Chef d'antenne	MDV1068RD
974	RAID/Antenne de la Réunion	Chef d'antenne	MDV1069RD
PP - 8			
93	DSPAP/DTSP93/D2/Aubervilliers	Chef SSQ	MPP1814PA P
93	DSPAP/DTSP93/D3/Aulnay-sous-Bois	Chef SSQ	MPP1822PA P
94	DSPAP/DTSP94/Val-de-Marne/UAO	Chef UAO	MPP1652PA P
92	DSPAP/DTSP2/Hauts-de-Seine/UAO	Chef UAO	MPP0709PA P
93	DSPAP/DTSP93/D2/Epinay-sur-Seine	Chef SAIP	MPP0807PA P
75	DPJ/SDAEF/Brigade financière	Chef de la section 2	MPP1784PJ
75	DPJ/SDBC/Brigade des Stupéfiants	Chef de la section 3	MPP1705PJ
75	DPJ/SDBC/Brigade Criminelle	Chef de la section T3	MPP1777PJ
DGSI - 4			
4 postes en services centraux			

Ces 50 postes supplémentaires viennent se rajouter aux 570 existants (155 avaient été obtenus dans le protocole de 2016 et étaient entrés en vigueur en 2017 et 2018).

Si cette nouvelle augmentation va dans le bon sens, le travail des DISA a montré que cette enveloppe n'est cependant pas suffisante pour reconnaître la réalité des emplois de chef de service des officiers dans le périmètre police nationale. Bien que non exhaustif, il montre clairement que ce nombre d'IRP devra être à nouveau réhaussé.



Lors de notre réunion avec le ministre, le SCSi a rappelé la nécessité de revoir rapidement la part indemnitaire de la rémunération des officiers. L'IRP de base des capitaines et commandants n'a en effet pas évolué depuis 2011. Le SCSi a rappelé d'autre part que les transferts de postes CCD/CC toujours en attente devaient enfin être réalisés, ainsi que ceux liés à la réforme de la DCSP.

Les zones grises (postes pouvant être alternativement occupés par des officiers, GRAF ou EF, ou des jeunes commissaires) doivent être mises en œuvre afin de ne laisser aucun poste de chef de service vacant et de garantir ainsi partout la continuité du service public.

Ce travail doit donc se poursuivre :

- AUGMENTATION DE L'IRP DE BASE DES CAPITAINES ET COMMANDANTS
- ACCROISSEMENT DU NOMBRE DE POSTES DE CHEF DE SERVICE
- RÉALISATION DES TRANSFERTS DE POSTES CCD/CC
- MISE EN ŒUVRE DES ZONES GRISSES